

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 22/01/2026

*Date d'Affichage : 22/01/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 10

*VOTANTS : 14

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 27 janvier 2026 à 20H30, (2^{ème} convocation suite à non obtention du quorum à l'ouverture de la séance du conseil municipal du 22 Janvier 2026 - article L.2121-17 du CGCT) sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel

PLAIGNAUD Adjoints,

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Monsieur Fodié DIARRA,

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO Monsieur

Dominique REVEILLERE,

Etaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Nadine DAGUENET pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP

Madame Christel COHENDET pouvoir à Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES

Monsieur Bernard GLENAT, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Olivier SCARSETTO, Madame Emilie

POUJOL, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Murielle

FANOUILLERE,

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL4 DOTATION DE SOUTIEN INVESTISSEMENT
LOCAL 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par courriel daté du 9 décembre dernier, Monsieur le Préfet du Val d'Oise nous a fait part de l'appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2026. La DSIL peut être accordée à toutes les Communes et les groupements à fiscalité propre. Elle est destinée à la réalisation d'opérations structurantes qui s'inscrivent dans le cadre de grandes priorités thématiques d'investissement fixées par l'article L.2334-42 du CGCT.

Monsieur le Maire vous propose de demander une Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les réparations ordonnées suite aux dégâts de la tornade du lundi 20 octobre 2025 hors travaux de l'école élémentaire déjà subventionné par la DSIL 2025 exceptionnelle. Cette demande de subvention a été abordée en commission des finances le jeudi 15 janvier 2026 qui a émis un avis favorable à l'unanimité à cette demande de subvention.

Monsieur le Maire sollicite une subvention à hauteur de 100 % car ces travaux étaient imprévisibles et donc non budgétés et d'autre part la commune n'étant pas assurée elle n'a que la méthode du subventionnement pour couvrir les dépenses occasionnées par la tornade.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention exceptionnelle dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2026, pour les travaux occasionnés suite à la tornade du lundi 20 octobre 2025 selon le plan de financement prévisionnel ci-joint :

Désignation	Montant HT	Région Sollicité	DEPT Sollicité	DSIL 2026	Commune HT
Travaux et Mo	707 790 €	118 206.04€	265 476.29 €	324 107.67 €	0

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Prefecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de MARGENCY dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 28/01/2026

Le Maire,

